



Délibération N° 77/317/24/28

OBJET : Budget Primitif 2024- Budget Annexe « Assainissement »

Date de la convocation : 27 mars 2024

Date de l'affichage : 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves NICOT, Maire.

Etaient Présents : Carine CALMON-PLANTIN, Sylvain CLERIN, Lionel CONAN, Bertrand DEMAZURE, Gwenaëlle DETERRE, Eliane DIACCI, Fernando FRANCA, Myriam GONCALVES, Annick HATIF LE MERCIER, Daniel MAGLOIRE, Jean MARTIN, Aïchouche MARTINAT, Jacqueline MONToux, Moustafa MOURAH, Sylvie PROCHILLO, Pierre-Yves NICOT, Jean-Yves RAVENNE, Isabelle REINE, Frédéric ROCHER

Etaient excusés et représentés :

Nadia HERVIEU a donné pouvoir à Isabelle REINE

Mélanie PETITE a donné pouvoir à Bertrand DEMAZURE

Etaient absents : Céline AMUSAN, Marianne BALAU, Christophe DZIAMSKI, Laurent MENTEC, Jocelyne SIFFLET-GUERQUIN, Saïd TBATOU

Nombre de conseillers en exercice : En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 21

Myriam GONCALVES est nommée secrétaire.

Le conseil municipal,

VU la Loi n°94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales et notamment son article 1^{er} ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L 1612-1, L 1612-2, L 1612-8 et L 1612-9 ;

VU le projet de Budget Primitif annexe « Assainissement » pour l'exercice 2024 transmis avec la convocation aux membres du Conseil Municipal et joint à la présente délibération ;

VU l'Instruction budgétaire et comptable M 49 ;

VU le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 du 4 mars 2024 ;

VU la commission des finances du 13 mars 2024 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée F.legalite.com

.../...

ADOpte par chapitre, pour les sections d'Exploitation et d'Investissement équilibrées en dépenses et en recettes, reports inclus, le Budget Primitif de l'année 2024 – Budget annexe « Assainissement » de la Commune, arrêté à un total de :

- **Section d'exploitation : 1 308 559,83 €**
- **Section d'Investissement :1 232 691,32 €**

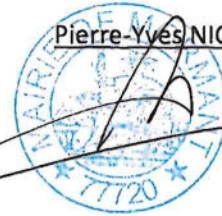
Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits,
Ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre-Yves NICOT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 9 - AVR. 2024
Affiché le

9 - AVR. 2024



VILLE DE MORMANT
NOTE DE PRESENTATION
BUDGET PRIMITIF 2024
- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Budget Primitif est l'acte budgétaire et juridique par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la Commune pour l'exercice (1er janvier – 31 décembre) auquel il s'applique.

Prévisions budgétaires pour l'exercice 2024 :

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation sont constituées principalement par :

- les dotations aux amortissements pour 106 000,00 €,
- le virement à la section d'investissement pour 1 115 641,32 €
- les crédits pour la mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) au titre de la passation du nouveau contrat de concession du service public de l'eau potable sont prévus à l'article 617 « Etudes et recherches » pour 2 200,00 €.
- une réserve de 15 000,00 € pour l'achat d'études ou prestation
- une ligne pour les réseaux à hauteur de 10 000,00 €
- 5 000,00 € pour des publicités pour éventuellement le passage de marchés publics.
- 33 000,00 € concernant la redevance eau pluviale.
- le remboursement des intérêts des emprunts à hauteur de 17 000,00 €
- Une ouverture du chapitre 67 « autres charges exceptionnelles » pour 5 000,00 €

Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont constituées principalement par :

- la Redevance d'assainissement pour 160 000,00 €.
- le résultat de fonctionnement reporté pour 1 092 959,83 €.
- la redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 4 000,00 €
- les amortissements des subventions à hauteur de 42 000,00 €
- les frais de contrôle estimés à 2 100,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées principalement par :

- le remboursement des emprunts (le capital) pour 73 000,00 €
- les amortissements des subventions pour 42 000,00 €
- d'une somme de 150 000,00 € est affectée pour les travaux au bassin du Pré du Moulin.
- d'une somme de 87 000 € pour les travaux des entrées de ville.
- une enveloppe d'un plus de 800 000 € est disponible pour d'autres travaux.

Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement sont constituées principalement par :

- l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement à hauteur de 1 115 641,32 €
- les amortissements pour un montant de 106.000,00 €
- et le report du résultat de 2023 pour 1 017,37 €

La Dette :

Les emprunts sont classés selon la charte Gysler en A1 (taux simple, non structurés)

Capital restant dû au 01/01/2024 : 479 050,20 €

3 emprunts au 01/01/2024 et 3 prêts à taux zéro, ce sont des prêts accordés par l'AESN.

Aucun emprunt contracté en 2023, et il n'y en aura pas en 2024.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2024

DEPENSES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	65 2000,00 €
042	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	106 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 115 641,32 €
66	CHARGES FINANCIERES	16 718,51 €
67	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €
	TOTAL	1 308 559,83 €

RECETTES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS 2024
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 092 959,83 €
042	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 000,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE et VENTES	160 000,00 €
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	7 500,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 100,00 €
	TOTAL	1 308 559,83 €

La Section d'Exploitation s'équilibre à 1 308 559,83 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS 2024
040	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		42 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		73 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 050,00 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		150 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		869 641,32 €
	TOTAL	11 050,00 €	1 221 641,32 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS 2024
--------	---------	-------------------

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée F.legalite.com

001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	1 017,37 €
1068	AUTRES RESERVES	10 032,63 €
040	OPERA.D'ORD. DE TRANSFERT ENTRE SECT.	106 000,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 115 641,32 €
	TOTAL	1 232 691,32 €

La Section d'Investissement s'équilibre à 1 232 691,32 €